



Un acheteur de véhicule qui ne fait pas sa carte grise

Par **angelus57**, le **04/06/2008** à **21:06**

Bonjour,

J'ai un gros soucis et j'ai besoin de conseils pour le résoudre car je ne vois plus de solutions.

Il y a 4 ans, j'ai vendu ma voiture à un particulier. Nous avons été chercher les papiers de cession de véhicule, chacun son exemplaire, et nous les avons rempli. J'ai envoyé le mien et lui devait envoyer le sien.

Par la suite, je l'ai revu plusieurs fois au volant...

Entre temps, j'ai déménagé, mes parents aussi...

Il y a 2 mois, ils ont reçu une amende pour stationnement abusif... Sur conseil de mes proches, j'ai envoyé une lettre avec accusé de réception accompagné de l'amende à l'officier chargé de l'affaire, en lui expliquant que j'ai vendu cette voiture.

Je n'ai jamais eu de réponses alors je me suis dit qu'il avait saisi l'erreur. Mais j'ai reçu une relance d'un huissier.

Apparemment, l'homme qui m'a acheté la voiture n'a jamais fait de cartes grises et n'a pas envoyé ses papiers.

Alors j'ai téléphoné à la trésorerie qui me réclame le montant des amendes. Eux m'ont renvoyé vers la préfecture pour retrouver les papiers de vente. Seulement, ils ne retrouvent plus les papiers, m'accusant même de ne jamais les avoir fait.

Par la suite, je me suis déplacée à l'hôtel de police d'où sont partis les amendes afin de porter plainte car entre temps, j'ai reçu une autre amende. Evidemment, on m'a répondu que je ne pouvais pas porter plainte car mon affaire ne serait pas judiciaire et que mon seul recours

était de retrouver la personne qui m'a acheté mon véhicule..

Comment faire quand on ne se souvient plus, au bout de 4 longues années, du nom de cette personne ?

Et si il commettait d'autres imprudences plus graves qui pourraient me coûter mon permis ?

Ou pire, s'il venait à blesser quelqu'un ?

Pouvez-vous me donner votre avis ?

Merci d'avance

Par **Erwan**, le **04/06/2008** à **21:30**

Bjr,

si vous avez transmis votre volet du certificat de cession à la préfecture, si la préfecture à fait son travail, le véhicule doit apparaitre comme cédé à "untel" à telle date. La mention de cession apparait en bas de l'extrait de certificat d'immatriculation, même si le transfert d'immatriculation lui-même n'a pas été fait.

Si vous avez transmis le certificat de cession à la préfecture, ce genre d'incident ne devrait pas arriver.

Demandez un extrait de certificat d'immatriculation du véhicule, ce document fera apparaitre l'historique du véhicule.

Par **angelus57**, le **04/06/2008** à **21:48**

Tout d'abord, merci pour votre réponse!

Seulement voilà, à la préfecture ils m'ont dit que le véhicule était encore à mon nom et qu'ils n'avaient enregistré aucune cession de véhicule!!

Dois-je payer les amendes? c'est tout de même honteux, je veux dire par là que s'il n'a pas fait sa carte grise, il n'a pas dû assurer son véhicule non plus, vu que la carte grise est barrée avec la date de vente!!

Puis-je porter plainte contre lui quand même?

Par **Erwan**, le **05/06/2008** à **13:54**

bJr,

il est probable effectivement que le véhicule soit encore à votre nom.

Ceci dit, je vous confirme que si vous avez transmis votre volet du certificat de cession à la préfecture, une mention aurait dû être apposée en bas des renseignements concernant ce

véhicule, éventuellement dans la rubrique "observations". Exemple : "cession le à".

En tout état de cause, l'acquéreur dispose d'un délai limité (sauf erreur, un mois) pour faire le transfert de carte grise. A défaut il s'expose à une amende pénale.

Vous pouvez déposer plainte et vous constituer partie civile par la suite en demandant le remboursement du préjudice subi. Vous devez dans un premier temps présenter le certificat de cession (normalement sa copie) pour établir le transfert de propriété.

Encore faut-il que votre plainte ne soit pas classée sans suite...

Par **angelus57**, le **05/06/2008 à 23:18**

Bonjour et encore merci pour vos réponses, je vais suivre vos conseils !!

Je voudrais juste savoir une chose encore... Si la voiture est encore à mon nom, cela veut dire qu'elle m'appartient toujours. Est - ce que je ne pourrais pas porter plainte pour vol? Après tout, je ne me souviens pas de son nom (normal après 4 ans) et s'il n'a pas fait les papiers, la voiture est à moi!! Une fois l'individu retrouvé, nous referons les papiers. Mais avant tout je vais quand même suivre vos conseils et payer les amendes ...
Merci beaucoup encore en tout cas !!

Par **Erwan**, le **05/06/2008 à 23:40**

Bjr (bis)

Attention, la voiture ne vous appartient plus, vous avez signé un certificat de cession et encaissé le prix de vente.

Le certificat d'immatriculation (carte grise) n'est pas juridiquement un titre de propriété ; c'est seulement une autorisation administrative de circulation. Ce document est un accessoire du véhicule sans lequel il ne peut être utilisé sur la voie publique (du moins légalement...).

Renseignez-vous pour savoir pourquoi cette cession n'apparaît pas à la préfecture. Si vous lui avez effectivement transmis le certificat de cession, quelqu'un n'a pas fait son travail.

Si vous choisissez de payer les amendes, vous pourrez en réclamer remboursement à l'acquéreur, avec dommages-intérêts.

Par **landiersebastien**, le **18/10/2011 à 10:45**

Bonjour,

je suis dans le meme cas de figure, mais je serais curieux de savoir si votre plainte a été

acceptée, ce qui m'étonne un peu. La seule chose que vous pouvez faire est de faire une demande d'exonération de votre amende forfaitaire, le dossier sera transmis à l'OMP de votre domicile qui par la suite classera ou non votre demande.

Si vous pouviez me tenir au courant de l'évolution de votre dossier svp.

Merci et cordialement.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2011** à **12:29**

Bonjour landiersebastien,

Pour savoir comment contester, un dossier en post-it est en tête du forum droit routier. Merci de le lire d'abord et de venir nous poser vos questions complémentaires ensuite.

Par **astroauto**, le **03/11/2011** à **18:36**

Bonjour, mon frere est a peu pres dans la meme situation.

Il y a a peu pres 3 ans, il a vendu un vehicule a un tiers. Ils ont bien rempli le formulaire de cession en trois exemplaires et barre la carte grise avec la mention "vendu le ../..". Malheureusement, l'acquireur a gardé un exemplaire du formulaire de cession ainsi que la carte grise barree mais n'a fait aucune demarche pour immatriculer le vehicule. De son cote, mon frere a garde deux exemplaires du formulaire mais les a egares et par consequent ne les a pas transmis a la prefecture.

Il recoit regulierement des amendes qui s'elevent maintenant à à peu pres 1000 euros. Pire encore le nouvel acquerereur a fait un accident et a pris la fuite donc mon frere s'est fait convoquer au poste. Il vient egalement de recevoir un avis d'huissiers de justice qui passent dans les 48h s'il ne paie pas.

Je me demandais s'il y avait un moyen de solutionner la situation.

Par **amajuris**, le **22/06/2012** à **17:01**

bjr,
prenez contact avec votre préfecture car je crois qu'il existe une nouvelle disposition règlementaire permettant d'éviter ce type de soucis.
cdt

Par **willy77**, le **28/08/2012** à **17:59**

bonjour comment est ce qu eje peut savoir si la cession de voiture a été enregistrée dans le fichier d'immatriculation

Par **Tisuisse**, le **28/08/2012** à **18:29**

Direction votre préfecture ou sous-préfecture.

Par **Carou22**, le **25/09/2012** à **16:03**

Bonjour,

je suis dans la même situation qu'évoquée plus tôt.

Il y a maintenant 1 an j'ai vendu un véhicule à une personne. J'ai reçu plusieurs amendes et les ai toutes contestées, avec des documents justifiant la contestation.

Au bout d'un certain nombre d'amendes (et de mois), je suis allée me renseigner à la police pour savoir quelles démarches suivre pour ne plus recevoir ces amendes. On m'a alors conseillé de vérifier auprès de la préfecture si le document que j'avais envoyé avait été pris en compte... et il s'est avéré que non. Je suis donc retournée sur place pour donner un exemplaire du document concernant la cession du véhicule (c'était il y a 3 mois environ).

Ce matin, mes parents ont reçu la visite d'une personne qui leur a montré un document concernant la vente de ce véhicule. Vu que mes parents ne savent pas bien lire le français, ils n'ont pas compris qui était ce monsieur, ce qu'était ce document (ils pensent que l'acheteur veut porter plainte contre nous), et m'ont contactée pour me prévenir. Ils n'ont signé aucun document mais ont donné mes coordonnées à cette personne pour éclaircir la situation. J'ai voulu me renseigner pour savoir ce qu'il se passait en contactant le tribunal d'instance : la personne m'a expliqué que :

- si c'était la police, elle laissait toujours un avis de passage,
- que cela ne pouvait pas être le tribunal car il ne fait jamais de déplacements,
- et qu'un huissier faisait signer un document lors de son passage. Auriez-vous une idée de qui cela pourrait être ? était-ce un escroc ?

Merci pour votre réponse

Par **Maxgir**, le **16/11/2012** à **18:32**

Bonjour,

Face à la particularité de mon cas, je n'ai pour le moment trouvé aucune réponse à mon problème.

Explication : j'ai acheté un véhicule d'occasion en France métropolitaine. La carte grise n'était pas barrée et l'a donc été avec la date de ma vente et la signature du propriétaire. Le nom du propriétaire sur la carte grise est identique au nom du vendeur figurant sur les exemplaires

d'acte de cession du véhicule. Le vendeur à transmettre son exemplaire à sa préfecture. Et voilà qu'il reçoit un courrier de sa préfecture l'avertissant qu'il ne peut vendre 2 fois un même véhicule. Or j'ai la preuve qu'il ne l'a vendu qu'à moi (carte grise barrée pour ma vente). Je vais bientôt faire ma demande de nouvelle carte grise en préfecture. Est-ce que cela va poser souci ?
Cordialement

Par **dragloli**, le **25/11/2012** à **20:45**

Salut maxgir,
Je pense que dans ton cas tu es victime d'une doublette 2 véhicules avec la même plaque. l'embrouille arrive...
Bon courage.
Perso j'ai vendu mon véhicule le nouveau proprio n'a pas fait la carte grise lui non plus... que faire ??? la justice ne fait rien face à ses gens de mauvaise foi...

Par **audrey1233**, le **02/12/2012** à **13:31**

bonjour je voulais avoir votre aide car j'ai vendu un véhicule depuis en 2010 la je vient de recevoir un courrier en concernant avec cette voiture il a eu une victime mes la voiture n'ai plus à moi donc j'ai appelé l'assurance ou j'ai reçu le courrier il dit que la voiture encore à mon nom comment faire car il me dit envoyer moi le certificat de vente mes moi je le trouve plus comment faire

Par **amajuris**, le **02/12/2012** à **13:39**

bjr,
avez-vous envoyer un exemplaire de cet acte de cession à votre préfecture comme cela est prévu ?
si oui demandez une copie à celle-ci.
cdt

Par **cookie76930**, le **09/01/2013** à **19:07**

bonjour j'ai vendu ma voiture il y a 3 mois
j'ai reçu ce matin un courrier de l'assurance du nouveau propriétaire il a eu un accident le 21 décembre 2012 et son assurance me réclame la totalité des réparations
ont-ils le droit de faire cela
mes papiers ont été portés à la sous-préfecture par lequel la voiture a été vendue
dans quel cas peut-on recevoir ce genre de lettre après trois mois de vente de la voiture
merci

Par **Kimora**, le **06/04/2013** à **06:47**

Bonjour

Je suis dans le même cas j'ai vendu ma voiture il y a deux ans de cela et la personne n'a jamais fait sa carte grise... J'ai reçu des amendes et des amendes.

Je les ai payées car j'avais perdu mon papier de cassation de véhicule... Ayant enfin remis la main dessus je cours à la préfecture afin de déclarer et avoir une attestation pour mon véhicule..

Qu'elle ne fut pas ma surprise lorsque je découvre que la personne a vendu mon véhicule en disant que c'était moi qui l'avait vendue ..

Imitation de ma signature etc...j'ai donc porté plainte...

En revanche je sais que la personne à qui j'avais vendu le véhicule a eu un accident et a été intégralement remboursé .. Mais ne doit-on pas avoir un contrat d'assurance au même nom que celui qui se trouve sur la carte grise??? Pourriez-vous me répondre svp ainsi que m'indiquer comment retrouver si oui ou non la personne a en plus contracté une assurance à mon nom??

Par **chaber**, le **06/04/2013** à **07:38**

bonjour

Une compagnie d'assurances, certaines s'y refusent (peu nombreuses), peut très bien établir un contrat automobile avec **MR X**, selon ses critères de profession, permis, antécédents, lieu de garage, alors que la carte grise est au nom de **Mr Y**.

Par contre, si le contrat a été établi à votre nom, il y a un faux quant à la signature.

Par **minillili**, le **03/05/2013** à **11:52**

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai vendu mon véhicule le 27 août 2012 le 21 janvier 2013 je reçois pv pour stationnement gênant puis 2 jours après je reçois l'avis de fourrière avec destruction de ce véhicule que dois-je faire alors que tous les papiers ont été remplis et envoyés à la préfecture j'ai moi-même conservé le certificat de cession ainsi qu'une photocopie de la carte grise barrée on me demande de payer les frais d'expertise ainsi que la fourrière j'ai écrit mais pas de nouvelle, quelles solutions?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **03/05/2013** à **13:59**

bonjour Minilili,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **auto206**, le **20/08/2013** à **17:11**

bonjour

j'ai une question voila mon histoire

j'ai acheter un véhicule il y a presque 3 ans

or lors de l'achat nous pensions (ma femme et moi) avoir a faire a MR F....

nous avons fait tous les papier nécessaire (carte grise barrée avec date signature et heure de vente) ainsi que certificat de cession ...

cependant le jour ou l'on a voulu refaire la carte grise SURPRISE la prefecture nous a dit que la voiture est au nom de MR de O....

de notre coté nous avons appeler MR F.. qui nous a affirmer avoir vendu le vehicule a MR de O....

on a tout de suite compris qu'on avait eu en face de nous lors de la vente MR de O... et que de son coté il na pas envoyer son certificat de vente a la prefecture

une plainte a été faite contre MR DE O... pour faux de document et usurpation d'identité (cette plainte et toujours en cours)

DONC MA QUESTION est comment refaire ma carte grise afin que la voiture soit enfin a mon nom

Par **cybernain**, le **26/10/2013** à **06:10**

bonjour,

Une question, j'ai donner mon véhicule à mon oncle sans faire les papiers. aux yeux de la lois, le véhicule appartient encore à moi s'il y'a un problème avec c'est bien sa?

Par **Kooki3869**, le **26/05/2014** à **17:59**

Bonjour j ai le meme probleme j ai vendu un vehicule mais l acheteur m a donner un faux nom et une fausse adresse depuis je recois des amandes pour exé de vitesse la police national me disent qu il peuvent rien faire donc qu il faut que je me débrouille avec vous une solution car je suis desesperé?

Cordialement

Par **staebler**, le **17/09/2014** à **10:37**

j ai acheter une voiture sans carte grise l assurance a le droit de l assuré merci de repondre c est urgent

Par **olivier05**, le **26/09/2014** à **05:05**

meme problmee que toi kooki3869, j'ai vendus mon fourgon a des roumain ce week-end, et aujourd'hui, j'ai reçus une amende pour on paiement de péage. on s'est aperçus que le nom et l'adresse de l'acquéreur n'existe pas, et je sais pas trop quoi faire...

Par **catherine38**, le **27/11/2014** à **15:13**

bonjour j aie acheter un quad a une personne en 2009.je devait lui régler le véhicule en plusieurs fois .a ce jour elle m attaque en justice car le prix qui était convenue entre nous .elle ne le respecte pas .j aie acheter le véhicule 2500e .est maintenant mentionne qu elle me l avait vendu 3800e prix du véhicule neuf que j ai acheter d occasion dont ce prix inclus en plus ça carte grise ;son gavage un coffre de quad que je n es pas eu a la venteelle a fait parvenir le certificat de cession au tribunal ou cette personne a rajouter .vendu pour .3800e qui n était pas mis a la signature mais qu elle a rajouter sur le certificat de cession.et en plus ce permet de réclamer 400e de préjudice.que puis je faire et sinon la sous préfecture peut elle me fournir le certificat de cession que j aie fourni pour établir la carte grise a mon nom.sachant qu il na pas était fait de papier d entente de paiement ni de somme mentionner du sur papier.merci de votre réponse.cordialement

Par **jmema**, le **04/01/2015** à **17:11**

Bonjour,

Les déclarations de vente ne sont pas systématiquement enregistrées.

La preuve:En Aout 2010 j'ai acheté un véhicule à un particulier.

Celui-ci pour ne pas se déranger m'a demandé de remettre le déclaration de cession lors de mon passage en sous-préfecture.

Allant faire la carte grise à mon nom, j'ai donc remis l'acte de cession de l'ancien propriétaire,celui-ci a été directement à la poubelle sans un regard(pas l'ancien propriétaire mais bien l'acte de cession).

Je pense que selon l'humeur des préposés c'est traité ou pas.

Par **Mika_45**, le **23/05/2015** à **16:29**

Bonjour,

J'ai acheter un véhicule avec quelques frais a prévoir en date du 24/02/15 cependant par manque de temps je les confier a un personne pour la remettre en état, et bien entendu jetais en attente que le véhicule soit totalement en état pour faire la carte grise, mais la personne a utilisé le véhicule avant même de me prévenir qu'il était fini de réparer et a ce jours j'ai des

amendes a payer.

Comment faire ? sachant que jetais en attente qu'elle soit terminer pour faire la CG.

L'ancien propriétaire a fait l'enregistrement du certificat de cession donc logique que les amendes arrive a mon nom mais comment faire sachant que ces n'est pas moi qui et commis ces infractions?

Par **Faten 38**, le **03/06/2015** à **11:44**

[fluo][/fluo]Bonjour,

J'ai vendu une voiture, j'ai barré la carte grise signé ... je n'ai pas déclaré au près de la préfecture, et j'ai déménagé, j'ai pensé que seul l'acheteur doit le faire.

J'ai reçu la somme de 2200 € d'amendes !! j'ai fait la déclaration de cession et je l'ai contacté, pas l'air de s'inquiéter !!! j'ai déclaré tardivement la vente.

Le trésor public a mis la main sur mon compte sans prévenir !! j'ai envoyé 5 ou 6 réclamations avec le certificat de cession le contrat ... à l'OMP, aucune réponse, le trésor publique attend tjs l'annulation des amendes, la gendarmerie ne se prend pas trop la tête dans ce genre de sujet, d'ailleurs beaucoup de sujet !!

Que puisse -je faire ?? contre un arnaqueur ??? aidez moi svp

Par **pimousse92**, le **08/06/2015** à **18:35**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule qui appartenait à une Société X et qui a été vendu à une société Y. La société Y n'existant plus, elle n'a jamais pu faire immatriculé le véhicule et sur le certificat de cession aucun acheteur n'était rempli, j'ai donc mis mon nom. J'avais donc bien tous les papiers(carte grise barré, certificat de non gage, etc....), ainsi que le certificat de cession ou le propriétaire société X me vend la voiture.

Le problème c'est que la préfecture me dit que la voiture a été vendu à la société Y et que je dois attendre que celle-ci face ça CG. Quelqu'un a une solution?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **marathos**, le **10/06/2015** à **13:52**

Bonjour,

Mon père a acheté une voiture en 02/2015.

Cette voiture était garée face au logement du vendeur.

Lorsque la vente a été conclue, mon père à signé l'acte de cession qui malheureusement stipulait que le propriétaire était un garage... C'est la que la galère commence.

Mon père a remis en espèce (300€) au vendeur et est reparti avec (je précise que mon père ne sait ni lire ni écrire...):

- La voiture
- Avec la carte grise barrée de l'ancien propriétaire (datant de 11/2014).
- Le certificat de cession signé en 02/2015 par les deux parties.

Cette voiture ayant un problème moteur mon père s'est dit je vais d'abord la réparer puis faire la carte grise .. C'est chose faite depuis la semaine dernière.

En voulant réunir toutes les pièces nécessaires à l'immatriculation de ce véhicule, il nous manquait une pièce (et pas des moindres), le certificat d'achat du garage.

Immédiatement nous avons été voir le vendeur (soit-disant intermédiaire du garage) qui nous a indiqué que le garage avait fermé et qu'en conséquence il ne pouvait obtenir ce certificat .

Résultat il nous a demandé de repasser le lendemain et a mis à notre disposition un certificat de cession entre le propriétaire initial (le particulier qui a vendu au garage...) et nous même (je pense sincèrement que c'est un faux...cela m'étonnerait qu'il est contacté l'ancien propriétaire).

Comment puis je sortir mon père de cette situation, il s'en rend malade...

Merci par avance à tous pour votre aide.

Bien cordialement.

sa fille.

Par **mical63**, le **18/07/2015** à **19:45**

Bonjour,

une personne est venue voir ma voiture aujourd'hui pour l'acheter. Il voulait me régler en espèces ce que j'ai refusé. Je lui ai demandé un chèque de banque mais j'ai vu que ça l'embêtait. Il a quand même accepté. Je lui ai fourni un papier qui atteste que je lui vend ma voiture le 26 juillet. Je lui ai demandé qu'il me donne le numéro du chèque de banque et la banque qui l'a émis. Au moment de signer la promesse de vente il a mis un coup de tampon de sa société. j'ai vérifié elle existe. Il veut la photocopie de ma carte d'identité doit je lui donner? Selon vous est ce que c'est une arnaque. J'ai peur de me faire avoir.

Merci pour vos réponses.

Par **aceteris**, le **03/11/2015** à **22:16**

Bonjour,

J'aimerais savoir quel sont les démarches à suivre. J'ai acheté une voiture à un particulier mais le soucis est que je n'ai pas fait ma carte grise. Le soucis est qu'à l'heure actuelle je n'habite plus à l'adresse indiquée sur les papiers fait avec l'ancien propriétaire. Pourriez-vous me dire quel sont les démarches à suivre afin de régulariser cette situation ?

Je vous remercie par avance,

Par **Evelyne-Cyrielle**, le **24/12/2015** à **13:43**

Bonjour

Ceci vient de nous arriver, mon mari a bien envoyé la cession de la voiture mais pas l'acheteur. Nous avons reçu une relance pour le PV et nous venons d'apprendre que la préfecture ne fait plus les cessions de voiture car manque d'effectif, mais ils ne nous préviennent pas alors comment faire...?

Merci

Par **Clementiochka**, le **16/08/2017** à **18:59**

Bonjour,

Mon problème est similaire aux vôtres...

J'ai vendu un véhicule en janvier 2015, à un gitan espagnol qui n'a pas d'adresse fixe. Sur le certificat de cession, son adresse est SDF.

Le changement n'a pas été fait en préfecture même en ayant donné le certificat. J'ai pu le récupérer chez mon assureur (car ce certificat m'a aussi permis de rompre mon contrat d'assurance).

Aujourd'hui (août 2017), je reçois un pv + 1 point en moins pour excès de vitesse dans une ville de mon département.

Comment puis-je me défaire de cette situation? On me dit 'état civil incomplet', ok, mais suis-je sensée demander une pièce d'identité lors de la vente? Qu'aurais-je fait de mieux si l'acheteur avait mis une fausse adresse???

Merci d'avance

Par **Elsa972**, le **14/09/2017** à **08:43**

Bonjour, je suis dans le cas où mon frère a cédé mon véhicule à une tierce personne, dont il a perdu les coordonnées, et a perdu la carte grise et le certificat de cession, que je n'avais pas encore déposé en préfecture mais le véhicule apparaît bien à mon nom.

Je voudrais récupérer mon véhicule, car cette transaction était contre mon gré mais je ne voudrais pas non plus avoir des problèmes d'amendes ou d'accident grave sur mon nom alors que le véhicule est en France et moi aux Antilles, j'hésite à déposer plainte pour vol, que me conseillez-vous?

Par **morobar**, le **14/09/2017** à **10:50**

Bonjour,

* Vous payez tout, ne dites rien et cassez votre tirelire, le cas échéant sacrifiez votre permis de conduire voire votre liberté

* ou vous déposez plainte contre votre frère pour le vol du véhicule

* dernière solution: vous demandez à votre frère de ramener le véhicule sous 48 h devant

chez vous, ou du moins sur son lieu de stationnement normal en France.

Par **Grospic**, le **11/06/2022** à **13:56**

Bonjour,

Mon beau fils a obtenu a sa demande le véhicule de mon épouse décédée dans le cadres de la succession, tout les autres héritiers sont d'accord, valeur du véhicule zéro.

Cela fait maintenant 6 semaine, il n'a fait aucune démarche pour changer la carte grise qui est toujours au nom de mon épouse décédée .

Puis je porter plainte ,car il roule depuis sans carte grise et aussi automatiquement sans assurance ce qui est plus grave car si il a un accident la succession serait responsable civilement ?

Cordialement

Jean Luc

Par **amajuris**, le **12/06/2022** à **09:52**

bonjour,

vous pouvez commencer à envoyer un courrier recommandé lui demandant de faire rapidement son changment de carte grise.

en principe, lorsque vous vendez un véhicule, vous devez faire votre déclaration de cession en ligne.

Vous devez vous connecter sur le site de l'ANTS soit via France Connect: titleContent, soit en utilisant l'identifiant et le mot de passe de votre compte usager ANTS. Si vous n'avez pas de compte usager ANTS, vous devez vous en créer un.

voir ce lien : [demarches-en-ligne/vendre-ou-donner-votre-vehicule](#)

avez-vous fait cette procédure ?

Salutations